

Département du
Haut-Rhin

VILLE DE KINGERSHEIM

Arrondissement de
MULHOUSE

Extrait du procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal

Nombre des membres du
Conseil Municipal élus :
33

Séance du 25 septembre 2024 à 18h30

(Convocation envoyée le 18 septembre 2024)

Conseillers en fonction :
33

Sous la Présidence de M. Laurent Riche, Maire

Conseillers présents :
24

Etaient présents :
GERRER Valérie, WINCKELMULLER Alain, ACKERMANN-BAUMS Sandrine,
CHÉRAY Michel, DUMORTIER Dorothee, BROMBACHER Christian, JACQUIN
Myrna, ROLLIN Arnaud, BOESCH Nathalie, Adjoint

Conseillers absents :
9

BRETZNER Gilles, NAMUR Céline, GATTESCO Francis, LEIB Hélène, MAYORAL
Caroline, FRITTOLINI Claudia, HAMMERER Emilie, BRAND Denis, LITZLER
Corine, GACOIN Thomas, ACHA Giulia, HEYER Pascal, ROTH Laurent, HACHEM
Fadi, conseillers municipaux

Procurations :
9

Ont donné procuration :

OUROUH Nabil a donné procuration à ACKERMANN-BAUMS Sandrine
RAMUNDI Silvia a donné procuration à GERRER Valérie
WEBER Daniel a donné procuration à GATTESCO Francis
UNTEREINER Patrick a donné procuration à CHÉRAY Michel
WALD Frédéric a donné procuration à WINCKELMULLER Alain
QUARTUCCI Luca a donné procuration à RICHE Laurent
REITH Caroline a donné procuration à DUMORTIER Dorothee
BACANY Carmen a donné procuration à HEYER Pascal
LARGER Philippe a donné procuration à ROTH Laurent

Désignation du secrétaire de séance : Jonathan Gradoz, DGS

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 26 juin 2024

Le procès-verbal de la séance du 26 juin 2024 est adopté à l'unanimité.

Pour extrait conforme

Kingersheim, le 26 septembre 2024

Le secrétaire de séance

Jonathan Gradoz



Le Maire

Laurent Riche



Département du
Haut-Rhin

VILLE DE KINGERSHEIM

Arrondissement de
MULHOUSE

Extrait du procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal

Nombre des membres du
Conseil Municipal élus :
33

Séance du 25 septembre 2024 à 18h30

(Convocation envoyée le 18 septembre 2024)

Conseillers en fonction :
33

Sous la Présidence de M. Laurent Riche, Maire

Etaient présents :

Conseillers présents :
25

GERRER Valérie, WINCKELMULLER Alain, ACKERMANN-BAUMS Sandrine, CHÉRAY Michel, DUMORTIER Dorothee, BROMBACHER Christian, JACQUIN Myrna, ROLLIN Arnaud, BOESCH Nathalie, Adjoints

Conseillers absents :
8

BRETZNER Gilles, NAMUR Céline, GATTESCO Francis, LEIB Hélène, WEBER Daniel, MAYORAL Caroline, FRITTOLINI Claudia, HAMMERER Emilie, BRAND Denis, LITZLER Corine, GACOIN Thomas, ACHA Giulia, HEYER Pascal, ROTH Laurent, HACHEM Fadi, conseillers municipaux

Procurations :
8

Ont donné procuration :

OUROUH Nabil a donné procuration à ACKERMANN-BAUMS Sandrine
RAMUNDI Silvia a donné procuration à GERRER Valérie
UNTEREINER Patrick a donné procuration à CHÉRAY Michel
WALD Frédéric a donné procuration à WINCKELMULLER Alain
QUARTUCCI Luca a donné procuration à RICHE Laurent
REITH Caroline a donné procuration à DUMORTIER Dorothee
BACANY Carmen a donné procuration à HEYER Pascal
LARGER Philippe a donné procuration à ROTH Laurent

Désignation du secrétaire de séance : Jonathan Gradoz, DGS

2. 80^{ème} anniversaire de la Libération : demande de subvention

Rapporteur : Madame Dorothee Dumortier, Adjointe au Maire chargée de la culture, des évènements, des manifestations urbaines et des commémorations

Le Conseil municipal est invité à autoriser le Maire ou son représentant à effectuer une demande de subvention auprès du service départemental du Haut-Rhin de l'Office National des Combattants et des Victime de Guerre en notre qualité de porteur de projet labellisé «80ème anniversaire de la Libération».

La Ville va célébrer en 2025 le 80^{ème} anniversaire de la Libération de Kingersheim du 20 janvier 1945.

La préfecture a recensé les projets locaux de commémoration du 80^{ème} anniversaire.

La Ville a ainsi déposé un dossier en préfecture en décembre 2023 afin que notre projet puisse être proposé pour obtenir la labellisation par la mission nationale du 80^{ème} anniversaire de la Libération et être inscrit dans le programme officiel national.

La préfecture nous informe en juillet 2024 que le Gouvernement a décidé de dégager une enveloppe de soutien aux projets locaux labellisés permettant aux préfets d'accorder l'attribution d'une subvention aux projets les plus significatifs par rapport aux objectifs définis dans le cadre du 80^{ème} anniversaire de la Libération.

La Ville a donc la possibilité d'adresser une demande de subvention à Monsieur le Préfet du Haut-Rhin du fait de notre qualité de porteur d'un projet labellisé « 80^{ème} anniversaire de la Libération ».

Il est à noter que cette commémoration du 80^{ème} anniversaire de la Libération se déroulera conjointement avec la Ville d'Illzach. Deux temps forts sont ainsi programmés :

- une soirée dansante à Illzach le samedi 18 janvier 2025 sur le thème des années 40,
- une cérémonie officielle sur le parvis de la Maison de la Citoyenneté à Kingersheim le dimanche 19 janvier 2025 avec dépôts de gerbes, expositions de la Société d'Histoire et de véhicules militaires.

Une convention liant les 2 Villes est en cours d'élaboration concernant les modalités pratiques d'organisation et les conditions de prises en charge financières des coûts de l'opération.

Le Conseil municipal à l'unanimité décide :

- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à solliciter une subvention auprès du service départemental du Haut-Rhin de l'Office National des Combattants et des Victime de Guerre,
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer toutes les pièces contractuelles nécessaires,
- d'inscrire les crédits nécessaires aux natures correspondantes sur les budgets 2024 et 2025.

Pour extrait conforme

Kingersheim, le 26 septembre 2024

Le secrétaire de séance

Jonathan Gradoz



Le Maire

Laurent Riche



Département du
Haut-Rhin

VILLE DE KINGERSHEIM

Arrondissement de
MULHOUSE

Extrait du procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal

Nombre des membres du
Conseil Municipal élus :
33

Séance du 25 septembre 2024 à 18h30

(Convocation envoyée le 18 septembre 2024)

Conseillers en fonction :
33

Sous la Présidence de M. Laurent Riche, Maire

Conseillers présents :
25

Etaient présents :

GERRER Valérie, WINCKELMULLER Alain, ACKERMANN-BAUMS Sandrine, CHÉRAY Michel, DUMORTIER Dorothée, BROMBACHER Christian, JACQUIN Myrna, ROLLIN Arnaud, BOESCH Nathalie, Adjoints

Conseillers absents :
8

BRETZNER Gilles, NAMUR Céline, GATTESCO Francis, LEIB Hélène, WEBER Daniel, MAYORAL Caroline, FRITTOLINI Claudia, HAMMERER Emilie, BRAND Denis, LITZLER Corine, GACOIN Thomas, ACHA Giulia, HEYER Pascal, ROTH Laurent, HACHEM Fadi, conseillers municipaux

Procurations :
8

Ont donné procuration :

OUROUH Nabil a donné procuration à ACKERMANN-BAUMS Sandrine
RAMUNDI Silvia a donné procuration à GERRER Valérie
UNTEREINER Patrick a donné procuration à CHÉRAY Michel
WALD Frédéric a donné procuration à WINCKELMULLER Alain
QUARTUCCI Luca a donné procuration à RICHE Laurent
REITH Caroline a donné procuration à DUMORTIER Dorothée
BACANY Carmen a donné procuration à HEYER Pascal
LARGER Philippe a donné procuration à ROTH Laurent

Désignation du secrétaire de séance : Jonathan Gradoz, DGS

3. Convention de partenariat entre l'association de Prévention routière et la Ville de Kingersheim dans le cadre de leur participation à la 8^{ème} édition des Journées Prévention Sécurité

Rapporteur : Monsieur Gilles Bretzner, Conseiller municipal délégué aux sécurités et aux préventions auprès du Maire

Dans le cadre des Journées Prévention Sécurité initiée par la Ville en 2015, un partenariat définit dans une convention les conditions de coopération entre le Comité du Haut-Rhin de l'Association Prévention Routière et la Ville de Kingersheim. Le Conseil municipal est invité à approuver la signature de ladite convention et le versement d'une subvention de 950 euros.

La huitième édition de la Journée Prévention Sécurité se déroulera les 15 et 16 octobre 2024 au Hangar sur le thème de la Prévention et de la Sécurité, à la maison, sur la route, en voiture, en deux-roues, à pied...

Trois demi-journées sont consacrées à l'accueil des élèves de 3eme des collèges Emile Zola de Kingersheim et Joliot Curie de Wittenheim, qui suivent avec leurs professeurs un enseignement obligatoire sur les règles de sécurité routière et souhaitent obtenir l'attestation scolaire de sécurité routière. Le vendredi après-midi est ouvert au public et principalement orienté vers les séniors.

Différents ateliers de prévention sont présentés par les partenaires de ces journées :

- Simulateur de freinage par le Bureau de la Sécurité Routière de la Préfecture du Haut-Rhin,
- Réglementation sur les trottinettes électriques par la m2A,
- Lutte contre le harcèlement, quizz par le service Enfance,
- Quizz sur les panneaux routiers par le Crédit Mutuel,
- Equipements obligatoires en deux-roues par la Police Nationale,
- Dangers de la vie courante par les Sapeurs-Pompiers de Kingersheim,
- Gestes de premier secours par la Croix-Rouge
- Lunettes de simulation « alcool » et « stupéfiants » par l'association Le Cap,
- Quizz « Info – santé » sur le tabac par La Ligue contre le Cancer.

C'est dans cette optique qu'un partenariat a été initié entre le Comité du Haut-Rhin de l'association Prévention Routière et la Ville de Kingersheim pour la mise à disposition pendant ces deux journées d'un simulateur deux-roues et de bénévoles de l'association.

La convention ci-jointe définit les règles établies entre les deux partenaires engagés pour sensibiliser les jeunes collégiens à l'usage du deux-roues motorisé.

Pour financer ces journées prévention sécurité, la Ville sollicitera le concours financier de différents partenaires dont notamment m2A et le Plan départemental d'Actions de Sécurité Routière.

Le Conseil municipal à l'unanimité décide :

- d'approuver la signature de la convention qui lie le Comité du Haut-Rhin de l'association Prévention Routière et la Ville de Kingersheim,
- d'approuver le versement de la somme de 950 € sous forme de subvention à l'association Prévention routière.

Pour extrait conforme

Kingersheim, le 26 septembre 2024

Le secrétaire de séance

Jonathan Gradoz



Le Maire

Laurent Riche



Département du
Haut-Rhin

VILLE DE KINGERSHEIM

Arrondissement de
MULHOUSE

Extrait du procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal

Nombre des membres du
Conseil Municipal élus :
33

Séance du 25 septembre 2024 à 18h30

(Convocation envoyée le 18 septembre 2024)

Conseillers en fonction :
33

Sous la Présidence de M. Laurent Riche, Maire

Étaient présents :
Conseillers présents : 25
GERRER Valérie, WINCKELMULLER Alain, ACKERMANN-BAUMS Sandrine, CHÉRAY Michel, DUMORTIER Dorothée, BROMBACHER Christian, JACQUIN Myrna, ROLLIN Arnaud, BOESCH Nathalie, Adjointes

Conseillers absents : 8
BRETZNER Gilles, NAMUR Céline, GATTESCO Francis, LEIB Hélène, WEBER Daniel, MAYORAL Caroline, FRITTOLINI Claudia, HAMMERER Emilie, BRAND Denis, LITZLER Corine, GACOIN Thomas, ACHA Giulia, HEYER Pascal, ROTH Laurent, HACHEM Fadi, conseillers municipaux

Procurations : 8

Ont donné procuration :

OUROUH Nabil a donné procuration à ACKERMANN-BAUMS Sandrine
RAMUNDI Silvia a donné procuration à GERRER Valérie
UNTEREINER Patrick a donné procuration à CHÉRAY Michel
WALD Frédéric a donné procuration à WINCKELMULLER Alain
QUARTUCCI Luca a donné procuration à RICHE Laurent
REITH Caroline a donné procuration à DUMORTIER Dorothée
BACANY Carmen a donné procuration à HEYER Pascal
LARGER Philippe a donné procuration à ROTH Laurent

Désignation du secrétaire de séance : Jonathan Gradoz, DGS

4. Rapport d'activités 2023 m2A

Rapporteur : Monsieur Laurent Riche, Maire

Le Conseil municipal est invité à prendre connaissance du rapport d'activités 2023 de Mulhouse Alsace Agglomération (m2A) rétrospective du fonctionnement de l'agglomération.

Conformément à l'article L5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales, la communauté d'agglomération a élaboré son rapport d'activités annuel.

Il est rappelé que m2A exerce, pour le compte des communes, un certain nombre de compétences parmi lesquelles le développement économique, l'aménagement du territoire, le transport et déplacement, l'équilibre social de l'habitat, la collecte des déchets et la propreté urbaine, les équipements sportifs, la petite enfance et le périscolaire.

Le rapport d'activités présente le bilan général des actions menées par l'agglomération durant l'année 2023.

Ce rapport se structure autour de quatre grandes ambitions du nouveau Projet de Territoire « Vision 2030 » :

- **1. Territoire de nouvelle donne environnementale, énergétique et écologique** avec la création de la régie de l'Eau m2A, le Plan Climat et le Fonds Nouvelle Donne, le Projet Alimentaire Territorial « Soyons Food » et l'opération « Fermes ouvertes m2A », l'extension du réseau de chaleur avec la naissance de m2A Energies...
- **2. Territoire d'accueil dynamique** pour capter et fidéliser de nouveaux talents : les chefs d'entreprises, les chercheurs, les étudiants, les sportifs de haut niveau, le territoire de m2A étant le 2^{ème} centre de préparation aux jeux (CPJ) de France en vue des Jeux Olympiques et paralympiques de Paris 2024 avec l'accueil de la plus grande délégation étrangère à venir s'entraîner en France grâce au partenariat avec Panam Sports Organization (PSO),
- **3. Territoire solidaire au service de tous ses habitants** pour développer et renforcer des services publics de haute qualité comme le périscolaire, la petite enfance, et la gestion des équipements sportifs : piscines, patinoire olympique, palais des sports, Centre Sportif Régional d'Alsace...
- **4. Territoire d'équilibre et de coopération** avec la culture partenariale propre à l'Agglomération et qui fait pleinement partie aujourd'hui de son identité et ses valeurs.

Ce rapport, ainsi que le compte administratif 2023 ont été transmis aux communes membres et sont consultables sur le site internet de m2A. Ils sont par ailleurs transmis sous forme dématérialisée, aux membres du Conseil municipal.

Le rapport d'activités est également consultable en mairie au Secrétariat Général et mis en ligne sur le site internet de la Ville.

Le Conseil municipal a pris connaissance du rapport d'activités 2023 de m2A.

Pour extrait conforme

Kingsheim, le 26 septembre 2024

Le secrétaire de séance

Jonathan Gradoz



Le Maire

Laurent Riche



Département du
Haut-Rhin

VILLE DE KINGERSHEIM

Arrondissement de
MULHOUSE

Extrait du procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal

Nombre des membres du
Conseil Municipal élus :
33

Séance du 25 septembre 2024 à 18h30

(Convocation envoyée le 18 septembre 2024)

Conseillers en fonction :
33

Sous la Présidence de M. Laurent Riche, Maire

Conseillers présents :
25

Etaient présents :
GERRER Valérie, WINCKELMULLER Alain, ACKERMANN-BAUMS Sandrine, CHÉRAY Michel, DUMORTIER Dorothée, BROMBACHER Christian, JACQUIN Myrna, ROLLIN Arnaud, BOESCH Nathalie, Adjoints

Conseillers absents :
8

BRETZNER Gilles, NAMUR Céline, GATTESCO Francis, LEIB Hélène, WEBER Daniel, MAYORAL Caroline, FRITTOLINI Claudia, HAMMERER Emilie, BRAND Denis, LITZLER Corine, GACOIN Thomas, ACHA Giulia, HEYER Pascal, ROTH Laurent, HACHEM Fadi, conseillers municipaux

Procurations :
8

Ont donné procuration :
OUROUH Nabil a donné procuration à ACKERMANN-BAUMS Sandrine
RAMUNDI Silvia a donné procuration à GERRER Valérie
UNTEREINER Patrick a donné procuration à CHÉRAY Michel
WALD Frédéric a donné procuration à WINCKELMULLER Alain
QUARTUCCI Luca a donné procuration à RICHE Laurent
REITH Caroline a donné procuration à DUMORTIER Dorothée
BACANY Carmen a donné procuration à HEYER Pascal
LARGER Philippe a donné procuration à ROTH Laurent

Désignation du secrétaire de séance : Jonathan Gradoz, DGS

5. Information au Conseil municipal : désignation des représentants de la commune au sein du conseil de développement de m2A

Rapporteur : Monsieur Laurent Riche, Maire

Le Conseil municipal est invité à prendre connaissance des représentants de la commune au sein du conseil de développement de m2A dans le cadre du renouvellement du collège de représentants des communes pour la mandature 2024-2027.

Le Conseil de développement est une assemblée de citoyens, regroupant plus d'une centaine de personnes bénévoles désignées pour un mandat de 3 ans. Instance de démocratie participative de l'agglomération inscrite dans le pacte de gouvernance, son rôle principal est d'élaborer des avis à partir d'un sujet dont il se saisit ou que m2A ou qu'un citoyen lui propose.

Le Conseil est composé de :

- citoyens volontaires,
- représentants de structures du territoire : activités économiques, sociales, culturelles et associatives,
- habitants désignés par les communes du territoire,
- personnes qualifiées, reconnues pour leur compétence et leur expertise.

L'assemblée du Conseil de développement est présidée actuellement par Monsieur Philippe Aubert.

Le nombre de représentants désignés doit être de :

- 1 pour les communes de moins de 10 000 habitants,
- 2 pour les communes de 10 000 à 20 000 habitants,
- 5 pour Mulhouse comme commune de plus de 100 000 habitants.

Dans le cadre du renouvellement du collège des représentants des communes pour la mandature 2024-2027, Madame Julie Baclet et Monsieur Christophe Perrais sont proposés pour représenter la commune au sein du Conseil de développement.

Le Conseil municipal a pris connaissance de la désignation de Madame Julie Baclet et de Monsieur Christophe Perrais en tant que représentants de la commune au sein du Conseil de développement de m2A.

Pour extrait conforme

Kingsheim, le 26 septembre 2024

Le secrétaire de séance

Jonathan Gradoz



Le Maire

Laurent Riche



Département du
Haut-Rhin

VILLE DE KINGERSHEIM

Arrondissement de
MULHOUSE

Extrait du procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal

Nombre des membres du
Conseil Municipal élus :
33

Séance du 25 septembre 2024 à 18h30

(Convocation envoyée le 18 septembre 2024)

Conseillers en fonction :
33

Sous la Présidence de M. Laurent Riche, Maire

Conseillers présents :
25

Conseillers absents :
8

Procurations :
8

Etaient présents :

GERRER Valérie, WINCKELMULLER Alain, ACKERMANN-BAUMS Sandrine, CHÉRAY Michel, DUMORTIER Dorothee, BROMBACHER Christian, JACQUIN Myrna, ROLLIN Arnaud, BOESCH Nathalie, Adjoints

BRETZNER Gilles, NAMUR Céline, GATTESCO Francis, LEIB Hélène, WEBER Daniel, MAYORAL Caroline, FRITTOLINI Claudia, HAMMERER Emilie, BRAND Denis, LITZLER Corine, GACOIN Thomas, ACHA Giulia, HEYER Pascal, ROTH Laurent, HACHEM Fadi, conseillers municipaux

Ont donné procuration :

OUROUH Nabil a donné procuration à ACKERMANN-BAUMS Sandrine
RAMUNDI Silvia a donné procuration à GERRER Valérie
UNTEREINER Patrick a donné procuration à CHÉRAY Michel
WALD Frédéric a donné procuration à WINCKELMULLER Alain
QUARTUCCI Luca a donné procuration à RICHE Laurent
REITH Caroline a donné procuration à DUMORTIER Dorothee
BACANY Carmen a donné procuration à HEYER Pascal
LARGER Philippe a donné procuration à ROTH Laurent

Désignation du secrétaire de séance : Jonathan Gradoz, DGS

6. Information au Conseil municipal : marchés à procédure adaptée supérieurs ou égaux à 4 000 euros HT : période du 1er janvier au 30 juin 2024

Rapporteur : Monsieur Christian Brombacher, Adjoint délégué chargé de l'efficacité et de la sobriété budgétaire, de la commande publique et actes et engagements administratifs

Le Conseil municipal est invité à prendre connaissance des marchés à procédure adaptée supérieurs ou égaux à 4 000 euros HT, passés du 1er janvier 2023 au 30 juin 2024, en vertu des dispositions des articles L. 2122-22 et L. 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales et suivant la délibération prise lors du Conseil municipal du 17 juin 2020.

En vertu des dispositions des articles L. 2122-22 et L. 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales et suivant la délibération prise lors du Conseil municipal du 17 juin 2020, le Conseil municipal est informé des marchés à procédure adaptée supérieurs ou égaux à 4 000 euros HT passés du 1er janvier 2024 au 30 juin 2024.

Le Conseil municipal a autorisé dans sa séance du 17 juin 2020, le Maire à prendre toute décision concernant les marchés publics, sous réserve de le tenir régulièrement informé des marchés conclus.

Le tableau joint en annexe reprend les marchés passés depuis le 1er janvier 2024 au 30 juin 2024.

Le Conseil municipal a pris connaissance desdits marchés.

Pour extrait conforme

Kingsheim, le 26 septembre 2024

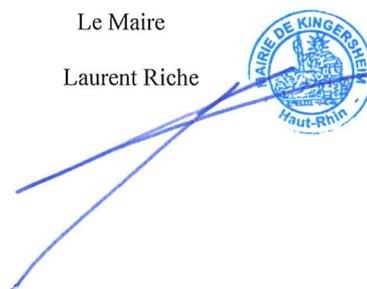
Le secrétaire de séance

Jonathan Gradoz



Le Maire

Laurent Riche



Département du
Haut-Rhin

VILLE DE KINGERSHEIM

Arrondissement de
MULHOUSE

Extrait du procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal

Nombre des membres du
Conseil Municipal élus :
33

Séance du 25 septembre 2024 à 18h30

(Convocation envoyée le 18 septembre 2024)

Conseillers en fonction :
33

Sous la Présidence de M. Laurent Riche, Maire

Conseillers présents :
25

Etaient présents :
GERRER Valérie, WINCKELMULLER Alain, ACKERMANN-BAUMS Sandrine,
CHÉRAY Michel, DUMORTIER Dorothee, BROMBACHER Christian, JACQUIN
Myrna, ROLLIN Arnaud, BOESCH Nathalie, Adjoint

Conseillers absents :
8

BRETZNER Gilles, NAMUR Céline, GATTESCO Francis, LEIB Hélène, WEBER
Daniel, MAYORAL Caroline, FRITTOLINI Claudia, HAMMERER Emilie, BRAND
Denis, LITZLER Corine, GACOIN Thomas, ACHA Giulia, HEYER Pascal, ROTH
Laurent, HACHEM Fadi, conseillers municipaux

Procurations :
8

Ont donné procuration :

OUROUH Nabil a donné procuration à ACKERMANN-BAUMS Sandrine
RAMUNDI Silvia a donné procuration à GERRER Valérie
UNTEREINER Patrick a donné procuration à CHÉRAY Michel
WALD Frédéric a donné procuration à WINCKELMULLER Alain
QUARTUCCI Luca a donné procuration à RICHE Laurent
REITH Caroline a donné procuration à DUMORTIER Dorothee
BACANY Carmen a donné procuration à HEYER Pascal
LARGER Philippe a donné procuration à ROTH Laurent

Désignation du secrétaire de séance : Jonathan Gradoz, DGS

7. Convention relative à l'adhésion à la plateforme mutualisée de dématérialisation « Alsace Marchés Publics »

Rapporteur : Monsieur Christian Brombacher, Adjoint délégué chargé de l'efficacité et de la sobriété budgétaire, de la commande publique et actes et engagements administratifs

Le Conseil municipal est invité à délibérer sur la signature de la convention ci-jointe relative à l'adhésion à la plateforme mutualisée de dématérialisation « Alsace Marchés Publics ».

La plateforme dénommée « Alsace Marchés Publics » (alsacemarchespublics.eu) est un profil d'acheteur mutualisé dédié à la passation des marchés publics (article L. 2132-2 Code de la commande publique) géré par les cinq collectivités fondatrices suivantes :

- Collectivité européenne d'Alsace,
- Ville de Strasbourg,
- Ville de Mulhouse,
- Eurométropole de Strasbourg,
- Mulhouse Alsace Agglomération.

Cette plateforme est opérationnelle depuis le 1er octobre 2012 et son utilisation a été ouverte aux collectivités alsaciennes en 2013 : elle référence en 2020 près de 500 entités utilisatrices et 20 000 entreprises.

Alsace Marchés Publics est aujourd'hui un profil d'acheteur permettant de répondre aux obligations de dématérialisation des procédures de marchés publics posées par l'article L. 2132-2 et les annexes 7 et 8 du Code de la commande publique.

La dématérialisation des procédures constitue aujourd'hui un enjeu majeur de l'amélioration des achats publics, car elle permet de faciliter l'accès des entreprises aux mises en concurrence et d'assurer les obligations de transparence de la commande publique. A cet effet, la plateforme Alsace Marchés Publics est le principal guichet d'accès à la commande publique en Alsace pour les entreprises.

A l'heure actuelle, près de 500 entités utilisent la plateforme AMP à titre gratuit. Elle permet à ces entités utilisatrices de :

- Disposer d'un profil d'acheteur conformément à la réglementation relative aux marchés publics en vigueur,
- Faciliter l'accès des entreprises aux achats des collectivités publiques et privées et optimiser les réponses aux appels d'offres,
- Partager les expériences entre acheteurs.

La Ville publie actuellement ses marchés sur la plateforme e-marchespublics.com, pour un montant de 390 € par an, Il constitue le profil acheteur de la commune.

Il est proposé au Conseil municipal d'adhérer à cette plateforme pour répondre aux besoins de la commune de Kingersheim.

La Collectivité européenne d'Alsace (CeA) assure la coordination du groupement de commandes constitué entre la Collectivité européenne d'Alsace, la ville et l'Eurométropole de Strasbourg, la Ville de Mulhouse et Mulhouse Alsace agglomération et les membres contributeurs en vue de la passation de plusieurs marchés publics ou accords-cadres portant sur l'hébergement, le fonctionnement et la maintenance, les développements et l'acquisition de services associés de la plateforme mutualisée de dématérialisation des contrats de la commande publique « Alsace Marchés Publics ».

L'adhésion se fait par approbation d'une convention initiale d'une durée allant jusqu'au 31/01/2024, qui a été reconduite par décision expresse jusqu'au 31 janvier 2026.

Une charte d'utilisation définit les règles d'utilisation de la plateforme ainsi que les différentes responsabilités de l'ensemble des utilisateurs.

Cette convention est conclue avec la CeA en vertu du mandat qui lui est confié par les membres fondateurs du groupement de commande pour signer les conventions d'adhésion avec tous les nouveaux adhérents en leur nom et pour leur compte.

Les fonctionnalités disponibles sur le profil « Alsace Marchés Publics » à la date de signature de la convention sont utilisables par l'adhérent à titre gratuit. L'adhérent ne dispose d'aucun droit d'aucune sorte sur le profil d'acheteur en dehors de la faculté d'utiliser l'outil dans les limites définies dans la convention.

Le Conseil municipal à l'unanimité décide :

- d'adhérer à la plateforme « Alsace Marchés Publics » en tant qu'entité utilisatrice à titre gratuit,
- d'approuver les termes de la convention d'adhésion à la plateforme « Alsace Marchés Publics » et de la charte d'utilisation des services jointes toutes deux en annexe à la présente délibération ainsi que la décision expresse de prolongation,

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention d'adhésion,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la charte d'utilisation.

Pour extrait conforme

Kingsheim, le 26 septembre 2024

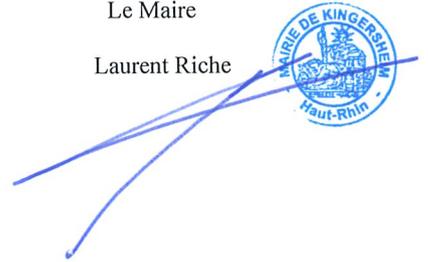
Le secrétaire de séance

Jonathan Gradoz



Le Maire

Laurent Riche



Département du
Haut-Rhin

VILLE DE KINGERSHEIM

Arrondissement de
MULHOUSE

Extrait du procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal

Nombre des membres du
Conseil Municipal élus :
33

Séance du 25 septembre 2024 à 18h30

(Convocation envoyée le 18 septembre 2024)

Conseillers en fonction :
33

Sous la Présidence de M. Laurent Riche, Maire

Etaient présents :
Conseillers présents : 25
GERRER Valérie, WINCKELMULLER Alain, ACKERMANN-BAUMS Sandrine, CHÉRAY Michel, DUMORTIER Dorothee, BROMBACHER Christian, JACQUIN Myrna, ROLLIN Arnaud, BOESCH Nathalie, Adjoint

Conseillers absents : 8
BRETZNER Gilles, NAMUR Céline, GATTESCO Francis, LEIB Hélène, WEBER Daniel, MAYORAL Caroline, FRITTOLINI Claudia, HAMMERER Emilie, BRAND Denis, LITZLER Corine, GACOIN Thomas, ACHA Giulia, HEYER Pascal, ROTH Laurent, HACHEM Fadi, conseillers municipaux

Procurations :
8

Ont donné procuration :
OUROUH Nabil a donné procuration à ACKERMANN-BAUMS Sandrine
RAMUNDI Silvia a donné procuration à GERRER Valérie
UNTEREINER Patrick a donné procuration à CHÉRAY Michel
WALD Frédéric a donné procuration à WINCKELMULLER Alain
QUARTUCCI Luca a donné procuration à RICHE Laurent
REITH Caroline a donné procuration à DUMORTIER Dorothee
BACANY Carmen a donné procuration à HEYER Pascal
LARGER Philippe a donné procuration à ROTH Laurent

Désignation du secrétaire de séance : Jonathan Gradoz, DGS

8. Admission en non-valeur de créances éteintes

Rapporteur : Monsieur Christian Brombacher, Adjoint délégué chargé de l'efficacité et de la sobriété budgétaire, de la commande publique et actes et engagements administratifs

Le Service de Gestion Comptable de Mulhouse est chargé du recouvrement des créances de la ville. Certaines créances ne peuvent être recouvrées en raison de leur extinction. Il demande par conséquent au Conseil Municipal de valider l'extinction de ces créances.

Il en est ainsi pour des créances imputées sur le budget Ville, d'un montant de 39 261,99 €.

Les créances irrécouvrables correspondent aux titres de recettes émis par la collectivité mais dont le recouvrement ne peut être mené à son terme par le comptable public en charge du recouvrement.

Ainsi, l'admission en non-valeur est demandée par le comptable lorsqu'il démontre que, malgré toutes les diligences qu'il a effectuées, il ne peut pas en obtenir le recouvrement.

L'irrecouvrabilité peut trouver son origine :

- Dans la situation du débiteur : insolvabilité, décès, absence d'héritiers, liquidation judiciaire ...,
- Dans l'échec des tentatives de recouvrement.

Il est proposé de prononcer l'admission en non-valeur de titres qui s'avèrent irrécouvrables pour un montant total de 39 261,99 €. Cette admission en non-valeur concerne 57 titres émis entre 2012 et 2021, essentiellement relatif à la liquidation de l'ancien siège Rapp.

Il s'agit principalement de créances d'eau (avant le transfert de la compétence à l'intercommunalité) et de taxes sur la publicité.

Le Conseil municipal à l'unanimité décide :

- de comptabiliser sur le budget Ville les créances éteintes d'un montant total de 39 261,99 €,
- de prélever les crédits nécessaires au budget Ville, sous l'imputation correspondante.

Pour extrait conforme

Kingsheim, le 26 septembre 2024

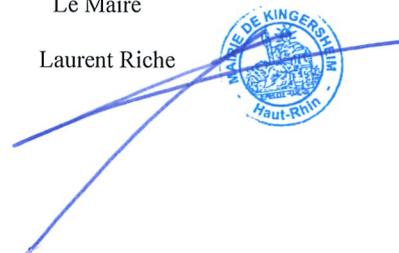
Le secrétaire de séance

Jonathan Gradoz



Le Maire

Laurent Riche



Département du
Haut-Rhin

VILLE DE KINGERSHEIM

Arrondissement de
MULHOUSE

Extrait du procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal

Nombre des membres du
Conseil Municipal élus :
33

Séance du 25 septembre 2024 à 18h30

(Convocation envoyée le 18 septembre 2024)

Conseillers en fonction :
33

Sous la Présidence de M. Laurent Riche, Maire

Etaient présents :
Conseillers présents : 25
GERRER Valérie, WINCKELMULLER Alain, ACKERMANN-BAUMS Sandrine, CHÉRAY Michel, DUMORTIER Dorothee, BROMBACHER Christian, JACQUIN Myrna, ROLLIN Arnaud, BOESCH Nathalie, Adjointes

Conseillers absents : 8
BRETZNER Gilles, NAMUR Céline, GATTESCO Francis, LEIB Hélène, WEBER Daniel, MAYORAL Caroline, FRITTOLINI Claudia, HAMMERER Emilie, BRAND Denis, LITZLER Corine, GACOIN Thomas, ACHA Giulia, HEYER Pascal, ROTH Laurent, HACHEM Fadi, conseillers municipaux

Procurations : 8

Ont donné procuration :

OUROUH Nabil a donné procuration à ACKERMANN-BAUMS Sandrine
RAMUNDI Silvia a donné procuration à GERRER Valérie
UNTEREINER Patrick a donné procuration à CHÉRAY Michel
WALD Frédéric a donné procuration à WINCKELMULLER Alain
QUARTUCCI Luca a donné procuration à RICHE Laurent
REITH Caroline a donné procuration à DUMORTIER Dorothee
BACANY Carmen a donné procuration à HEYER Pascal
LARGER Philippe a donné procuration à ROTH Laurent

Désignation du secrétaire de séance : Jonathan Gradoz, DGS

9. Information au Conseil municipal : virement de crédits de chapitre à chapitre

Rapporteur : Monsieur Christian Brombacher, Adjoint délégué chargé de l'efficacité et de la sobriété budgétaire, de la commande publique et actes et engagements administratifs

Le Conseil municipal est invité à prendre connaissance des virements de crédits de chapitre à chapitre effectués en vertu des règles de la comptabilité M57.

Par délibération du 27 mars 2024, le Conseil Municipal a approuvé le budget primitif de la Ville de l'exercice 2024 et a autorisé le Maire à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5% du montant des dépenses réelles de chacune des sections.

Cette possibilité a été utilisée pour permettre le versement de l'avance prévue dans le marché public de travaux de désimperméabilisation de la cour de l'école du Centre. Le transfert de crédits suivant a été fait par arrêté municipal du 23 juillet 2024 :

Chapitre	Fonction	Nature	Montant
23 - immobilisations en cours	212 - écoles primaires	238 - avances versées sur commandes d'immobilisations corporelles	20 000,00
21 - immobilisations corporelles	01 - opérations non ventilables	21351 - bâtiments publics	-20 000,00
		TOTAL	0,00

Le Conseil municipal a pris connaissance de ce virement de crédits de chapitre à chapitre.

Pour extrait conforme

Kingsheim, le 26 septembre 2024

Le secrétaire de séance

Jonathan Gradoz

Le Maire

Laurent Riche

Département du
Haut-Rhin

VILLE DE KINGERSHEIM

Arrondissement de
MULHOUSE

Extrait du procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal

Nombre des membres du
Conseil Municipal élus :
33

Séance du 25 septembre 2024 à 18h30

(Convocation envoyée le 18 septembre 2024)

Conseillers en fonction :
33

Sous la Présidence de M. Laurent Riche, Maire

Conseillers présents :
25

Étaient présents :

GERRER Valérie, WINCKELMULLER Alain, ACKERMANN-BAUMS Sandrine, CHÉRAY Michel, DUMORTIER Dorothee, BROMBACHER Christian, JACQUIN Myrna, ROLLIN Arnaud, BOESCH Nathalie, Adjointes

Conseillers absents :
8

BRETZNER Gilles, NAMUR Céline, GATTESCO Francis, LEIB Hélène, WEBER Daniel, MAYORAL Caroline, FRITTOLINI Claudia, HAMMERER Emilie, BRAND Denis, LITZLER Corine, GACOIN Thomas, ACHA Giulia, HEYER Pascal, ROTH Laurent, HACHEM Fadi, conseillers municipaux

Procurations :
8

Ont donné procuration :

OUROUH Nabil a donné procuration à ACKERMANN-BAUMS Sandrine
RAMUNDI Silvia a donné procuration à GERRER Valérie
UNTEREINER Patrick a donné procuration à CHÉRAY Michel
WALD Frédéric a donné procuration à WINCKELMULLER Alain
QUARTUCCI Luca a donné procuration à RICHE Laurent
REITH Caroline a donné procuration à DUMORTIER Dorothee
BACANY Carmen a donné procuration à HEYER Pascal
LARGER Philippe a donné procuration à ROTH Laurent

Désignation du secrétaire de séance : Jonathan Gradoz, DGS

10. Acquisition d'une emprise de voirie rue de Pfastatt

Rapporteur : Monsieur Arnaud Rollin, Adjoint au Maire chargé de l'aménagement urbain, de la voirie, des réseaux et des mobilités

Le Conseil municipal est invité à délibérer sur l'acquisition d'une emprise de voirie sise rue de Pfastatt à Kingersheim.

Dans le cadre de la mise à jour des plans cadastraux et plus particulièrement de la situation foncière des voiries communales, il a été constaté qu'une partie de la voirie sise rue de Pfastatt (cf plan ci-joint) faisait partie intégrante de la propriété privée directement riveraine.

Ainsi, Madame Jennifer Degert, demeurant 117 rue de Pfastatt a donné son accord pour la cession à la Ville de la parcelle cadastrée section 21 n° 552/89 d'une superficie de 8 m² représentant le trottoir de la rue de Pfastatt.

La transaction est convenue à l'euro symbolique.

Le Conseil municipal à l'unanimité décide :

- d'approuver l'acquisition de la parcelle cadastrée section 21 n° 552/89 d'une surface totale de 8 m² à l'euro symbolique,
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer l'acte de transfert de propriété.

Pour extrait conforme

Kingsheim, le 26 septembre 2024

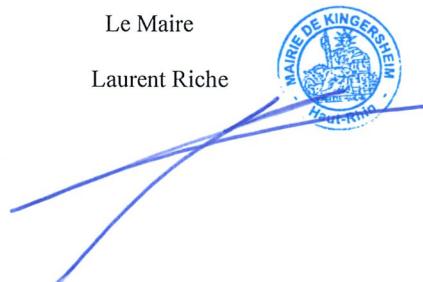
Le secrétaire de séance

Jonathan Gradoz



Le Maire

Laurent Riche



Département du
Haut-Rhin

VILLE DE KINGERSHEIM

Arrondissement de
MULHOUSE

Extrait du procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal

Nombre des membres du
Conseil Municipal élus :
33

Séance du 25 septembre 2024 à 18h30

(Convocation envoyée le 18 septembre 2024)

Conseillers en fonction :
33

Sous la Présidence de M. Laurent Riche, Maire

Conseillers présents :
25
Etaient présents :
GERRER Valérie, WINCKELMULLER Alain, ACKERMANN-BAUMS Sandrine,
CHÉRAY Michel, DUMORTIER Dorothée, BROMBACHER Christian, JACQUIN
Myrna, ROLLIN Arnaud, BOESCH Nathalie, Adjoint

Conseillers absents :
8
BRETZNER Gilles, NAMUR Céline, GATTESCO Francis, LEIB Hélène, WEBER
Daniel, MAYORAL Caroline, FRITTOLINI Claudia, HAMMERER Emilie, BRAND
Denis, LITZLER Corine, GACOIN Thomas, ACHA Giulia, HEYER Pascal, ROTH
Laurent, HACHEM Fadi, conseillers municipaux

Procurations :
8

Ont donné procuration :

OUROUH Nabil a donné procuration à ACKERMANN-BAUMS Sandrine
RAMUNDI Silvia a donné procuration à GERRER Valérie
UNTEREINER Patrick a donné procuration à CHÉRAY Michel
WALD Frédéric a donné procuration à WINCKELMULLER Alain
QUARTUCCI Luca a donné procuration à RICHE Laurent
REITH Caroline a donné procuration à DUMORTIER Dorothée
BACANY Carmen a donné procuration à HEYER Pascal
LARGER Philippe a donné procuration à ROTH Laurent

Désignation du secrétaire de séance : Jonathan Gradoz, DGS

11. Mainlevée d'un droit de résolution rue de la Doller

Rapporteur : Monsieur Arnaud Rollin, Adjoint au Maire chargé de l'aménagement urbain, de la voirie, des réseaux et des mobilités

Aux fins de régularisation au Livre foncier de la propriété sise à Kingersheim, 24 rue de la Doller, il y a lieu de procéder à la mainlevée du droit de résolution grevant cette propriété. Le Conseil municipal est invité à délibérer.

L'acte de vente du 30 août 1967 entre la Ville et les époux Frantz concernant un terrain issu du lotissement communal dénommé « Lotissement rue du château-2ème tranche », aujourd'hui cadastré section 14, parcelle n° 207/58, 24 rue de la Doller, prévoyait une clause résolutoire définie ci-après :

- Avoir obtenu dans un délai de 12 mois à compter de la signature de l'acte de cession, l'arrêté de permis de construire et débiter les travaux,
- Avoir terminé les travaux de construction du bâtiment projeté sur le terrain acquis et obtenu le certificat de conformité, dans un délai de 3 ans à dater de la délivrance du permis.

Afin de permettre la cession de cette propriété et régulariser la situation de cet immeuble au Livre Foncier, il convient de procéder à la mainlevée du droit de résolution défini ci-dessus.

Cette inscription au Livre Foncier est en effet aujourd'hui sans objet. En effet, Monsieur Frantz a obtenu un permis de construire par arrêté du 24 novembre 1967, ainsi que le certificat de conformité en date du 29 janvier 1969, respectant ainsi l'ensemble des clauses résolutoires.

En conséquence, rien ne s'oppose à la mainlevée de ce droit de résolution et à la radiation de cette inscription.

Le Conseil municipal à l'unanimité décide :

- d'approuver la mainlevée du droit de résolution au profit de la Ville grevant la parcelle cadastrée section 14 n° 207/58,
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer l'acte de mainlevée aux fins de radiation de cette inscription.

Pour extrait conforme

Kingsheim, le 26 septembre 2024

Le secrétaire de séance

Jonathan Gradoz

Le Maire

Laurent Riche

Département du
Haut-Rhin

VILLE DE KINGERSHEIM

Arrondissement de
MULHOUSE

Extrait du procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal

Nombre des membres du
Conseil Municipal élus :
33

Séance du 25 septembre 2024 à 18h30

(Convocation envoyée le 18 septembre 2024)

Conseillers en fonction :
33

Sous la Présidence de M. Laurent Riche, Maire

Conseillers présents :
25

Etaient présents :
GERRER Valérie, WINCKELMULLER Alain, ACKERMANN-BAUMS Sandrine,
CHÉRAY Michel, DUMORTIER Dorothee, BROMBACHER Christian, JACQUIN
Myrna, ROLLIN Arnaud, BOESCH Nathalie, Adjoints

Conseillers absents :
8

BRETZNER Gilles, NAMUR Céline, GATTESCO Francis, LEIB Hélène, WEBER
Daniel, MAYORAL Caroline, FRITTOLINI Claudia, HAMMERER Emilie, BRAND
Denis, LITZLER Corine, GACOIN Thomas, ACHA Giulia, HEYER Pascal, ROTH
Laurent, HACHEM Fadi, conseillers municipaux

Procurations :
8

Ont donné procuration :
OUROUH Nabil a donné procuration à ACKERMANN-BAUMS Sandrine
RAMUNDI Silvia a donné procuration à GERRER Valérie
UNTEREINER Patrick a donné procuration à CHÉRAY Michel
WALD Frédéric a donné procuration à WINCKELMULLER Alain
QUARTUCCI Luca a donné procuration à RICHE Laurent
REITH Caroline a donné procuration à DUMORTIER Dorothee
BACANY Carmen a donné procuration à HEYER Pascal
LARGER Philippe a donné procuration à ROTH Laurent

Désignation du secrétaire de séance : Jonathan Gradoz, DGS

12. Versement au domaine public d'une parcelle affectée à la circulation publique

Rapporteur : Monsieur Arnaud Rollin, Adjoint au Maire chargé de l'aménagement urbain, de la voirie, des réseaux et des mobilités

Le Conseil municipal est invité à délibérer sur le versement au domaine public d'une parcelle affectée à la circulation publique et son élimination du livre foncier.

Dans le cadre des régularisations foncières et remaniement cadastral, il a été constaté qu'une parcelle faisant partie du domaine privé de la ville, affectée à la circulation publique, n'était pas intégrée au domaine public communal.

Il s'agit de la parcelle désignée comme suit :
Ville de Kingersheim - Section 17, parcelle n°552/23 « Voie Médiane »

Considérant que cette parcelle est affectée à la circulation publique, il convient de la verser au domaine public et d'adresser par la suite une requête au Livre Foncier afin de l'éliminer des propriétés communales.

L'article L. 141-3 du Code de la Voirie Routière prévoit que les délibérations concernant le classement ou le déclassement sont dispensées d'enquête publique préalable lorsque l'opération envisagée n'a pas pour conséquence de porter atteinte aux fonctions de desserte ou de circulation assurées par la voie.

La parcelle à intégrer au domaine public représentent la voirie de la « Voie Médiane », son classement ne modifie par conséquent d'aucune manière l'affectation et l'usage actuel.

Le Conseil municipal à l'unanimité décide :

- de verser la parcelle cadastrée section 17 n° 552/23 au domaine public et la présenter au Livre Foncier en vue de son élimination.

Pour extrait conforme

Kingsheim, le 26 septembre 2024

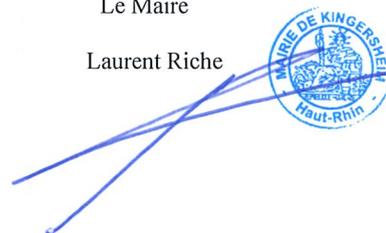
Le secrétaire de séance

Jonathan Gradoz



Le Maire

Laurent Riche



Département du
Haut-Rhin

VILLE DE KINGERSHEIM

Arrondissement de
MULHOUSE

Extrait du procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal

Nombre des membres du
Conseil Municipal élus :
33

Séance du 25 septembre 2024 à 18h30

(Convocation envoyée le 18 septembre 2024)

Conseillers en fonction :
33

Sous la Présidence de M. Laurent Riche, Maire

Conseillers présents :
25

Etaient présents :
GERRER Valérie, WINCKELMULLER Alain, ACKERMANN-BAUMS Sandrine,
CHÉRAY Michel, DUMORTIER Dorothee, BROMBACHER Christian, JACQUIN
Myrna, ROLLIN Arnaud, BOESCH Nathalie, Adjoints

Conseillers absents :
8

BRETZNER Gilles, NAMUR Céline, GATTESCO Francis, LEIB Hélène, WEBER
Daniel, MAYORAL Caroline, FRITTOLINI Claudia, HAMMERER Emilie, BRAND
Denis, LITZLER Corine, GACOIN Thomas, ACHA Giulia, HEYER Pascal, ROTH
Laurent, HACHEM Fadi, conseillers municipaux

Procurations :
8

Ont donné procuration :

OUROUH Nabil a donné procuration à ACKERMANN-BAUMS Sandrine
RAMUNDI Silvia a donné procuration à GERRER Valérie
UNTEREINER Patrick a donné procuration à CHÉRAY Michel
WALD Frédéric a donné procuration à WINCKELMULLER Alain
QUARTUCCI Luca a donné procuration à RICHE Laurent
REITH Caroline a donné procuration à DUMORTIER Dorothee
BACANY Carmen a donné procuration à HEYER Pascal
LARGER Philippe a donné procuration à ROTH Laurent

Désignation du secrétaire de séance : Jonathan Gradoz, DGS

13. Cuve de récupération des eaux pluviales au CTM : demandes de subvention

Rapporteur : Monsieur Michel Chéray, Adjoint au Maire chargé du patrimoine, de l'accessibilité, des ERP, de l'énergie et des aires de jeux de la collectivité et du service de l'eau

Le Conseil municipal est invité à autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à effectuer des demandes de subventions pour une cuve de récupération des eaux pluviales au CTM.

Objectif poursuivi

Dans le cadre de plusieurs chantiers de Gestion Durable et Intégrée des Eaux Pluviales, la commune souhaite remettre l'eau de pluie à la place qu'elle mérite, c'est-à-dire comme une ressource et une richesse et non plus comme un déchet à évacuer. Récupérer l'eau de pluie permet à la fois d'éviter de consommer de l'eau potable pour de l'arrosage, mais aussi anticiper des canicules durant lesquelles les seuls arrosages autorisés sont ceux de l'eau de pluie collectée et stockées en amont. Il semble évident de commencer par le Centre Technique Municipal puisque c'est de là que part 4 fois / jour la citerne d'arrosage de 2 m³ (2 000 litres).

Kingsheim a modifié profondément la manière de concevoir ou réaménager ses espaces verts pour passer d'une ville fleurie il y a 15 ans à une ville nature, avec une gestion différenciée et la suppression de tout produit phytosanitaire. Cela implique notamment des choix de végétaux peu gourmands en eau, plus adaptés au changement climatique et la création de bosquets d'arbres et arbustes sur les 3 strates de hauteur en plusieurs endroits de la ville afin à la fois de créer des zones de puits de fraîcheur, mais aussi relier ces créations à la trame verte existante.

Pour garantir la tenue des plantations effectuées, notamment durant les 2 premières années, un arrosage peut s'avérer nécessaire. Jusqu'à présent, l'eau d'arrosage était prise sur le réseau d'eau potable, mais afin d'être exemplaire, la commune souhaite se doter de moyens d'éviter autant que possible le recours l'eau potable.

Description précise du projet

- Il s'agit de mettre de place une cuve de 20 m³ relié à la toiture du CTM. Le projet pourra être complété si besoin par l'installation d'autres cuves du même type.
- La cuve enterrée sera positionnée dans un espace vert contigu aux bâtiments Ouest afin de pouvoir facilement créer en trop plein de la cuve une noue d'infiltration.
- Une pompe viendra compléter la cuve afin de permettre le remplissage de la citerne lors des besoins.
- L'eau de la cuve sera utilisée prioritairement pour les arrosages soit une capacité de 10 citernes de 2 000 litres.

Les travaux seront réalisés en 2024 pour un montant de 15 480 € aussi la collectivité sollicitera tous les partenaires qui peuvent aider à subventionner ce projet et notamment l'AERM et la région Grand Est dans le cadre du changement climatique et impacts sur les ressources en eau et les milieux naturel.

Le Conseil municipal à l'unanimité décide :

- d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter tout financement possible en lien avec l'opération de cuve de récupération des eaux pluviales au CTM et à signer les conventions de financement.

Pour extrait conforme

Kingsheim, le 26 septembre 2024

Le secrétaire de séance

Jonathan Gradoz



Le Maire

Laurent Riche



Département du
Haut-Rhin

VILLE DE KINGERSHEIM

Arrondissement de
MULHOUSE

Extrait du procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal

Nombre des membres du
Conseil Municipal élus :
33

Séance du 25 septembre 2024 à 18h30

(Convocation envoyée le 18 septembre 2024)

Conseillers en fonction :
33

Sous la Présidence de M. Laurent Riche, Maire

Conseillers présents :
25

Etaient présents :

GERRER Valérie, WINCKELMULLER Alain, ACKERMANN-BAUMS Sandrine, CHÉRAY Michel, DUMORTIER Dorothée, BROMBACHER Christian, JACQUIN Myrna, ROLLIN Arnaud, BOESCH Nathalie, Adjoint

Conseillers absents :
8

BRETZNER Gilles, NAMUR Céline, GATTESCO Francis, LEIB Hélène, WEBER Daniel, MAYORAL Caroline, FRITTOLINI Claudia, HAMMERER Emilie, BRAND Denis, LITZLER Corine, GACOIN Thomas, ACHA Giulia, HEYER Pascal, ROTH Laurent, HACHEM Fadi, conseillers municipaux

Procurations :
8

Ont donné procuration :

OUROUH Nabil a donné procuration à ACKERMANN-BAUMS Sandrine
RAMUNDI Silvia a donné procuration à GERRER Valérie
UNTEREINER Patrick a donné procuration à CHÉRAY Michel
WALD Frédéric a donné procuration à WINCKELMULLER Alain
QUARTUCCI Luca a donné procuration à RICHE Laurent
REITH Caroline a donné procuration à DUMORTIER Dorothée
BACANY Carmen a donné procuration à HEYER Pascal
LARGER Philippe a donné procuration à ROTH Laurent

Désignation du secrétaire de séance : Jonathan Gradoz, DGS

14. Télégestion des chaufferies : demandes de subvention

Rapporteur : Monsieur Michel Chéray, Adjoint au Maire chargé du patrimoine, de l'accessibilité, des ERP, de l'énergie et des aires de jeux de la collectivité et du service de l'eau

Le Conseil municipal est invité à autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à effectuer des demandes de subventions pour les travaux de télégestion des chaufferies.

Les travaux de raccordement de 4 chaufferies et de centrales de ventilation/ traitement de l'air à des systèmes de régulation et de télégestion permettront d'affiner les réglages de chauffage par circuit de départ chaufferie.

Objectif poursuivi

Dans le cadre de son programme pluriannuel de réduction de sa consommation énergétique et de réduction de ses émissions de CO², la Ville a engagé un important programme de rénovation de son parc de chaufferies et poursuit leur optimisation avec l'ajout de régulateurs performants qui doivent permettre :

- une optimisation des périodes de chauffe en fonction de l'occupation réelle des locaux (programmations horaires en fonction de l'occupation, abaissements nocturnes, ...),

- d'ajuster au plus juste la température de chauffe des locaux en fonction de la température extérieure et de la température intérieure avec mise en place de sondes intérieures afin d'atteindre les températures réellement souhaitées,
- de moduler la ventilation des locaux en ajustant le pourcentage d'entrée d'air neuf en fonction de la saturation de l'air intérieur (sondes de CO², de taux d'humidité, ...).

Les travaux seront réalisés en 2024 et en 2025 pour un montant de 112 000 € HT. Aussi la collectivité sollicitera tous les partenaires qui peuvent subventionner ce projet, et notamment la préfecture dans le cadre de la DETR et la m2A dans le cadre du fonds climat.

Sont prévus en 2024 les sites suivants :

- Maison de la Citoyenneté,
- Salle polyvalente,
- Cosec.

Sont prévus en 2025 les sites suivants :

- Plaine de Foot,
- Cité Jardin,
- Créa,
- CTM.

Le Conseil municipal à l'unanimité décide :

- d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter tout financement possible en lien avec l'opération de télégestion des chaufferies et à signer les conventions de financement.

Pour extrait conforme

Kingsheim, le 26 septembre 2024

Le secrétaire de séance

Jonathan Gradoz



Le Maire

Laurent Riche



Département du
Haut-Rhin

VILLE DE KINGERSHEIM

Arrondissement de
MULHOUSE

Extrait du procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal

Nombre des membres du
Conseil Municipal élus :
33

Séance du 25 septembre 2024 à 18h30

(Convocation envoyée le 18 septembre 2024)

Conseillers en fonction :
33

Sous la Présidence de M. Laurent Riche, Maire

Conseillers présents :
25
Étaient présents :
GERRER Valérie, WINCKELMULLER Alain, ACKERMANN-BAUMS Sandrine,
CHÉRAY Michel, DUMORTIER Dorothee, BROMBACHER Christian, JACQUIN
Myrna, ROLLIN Arnaud, BOESCH Nathalie, Adjoint

Conseillers absents :
8
BRETZNER Gilles, NAMUR Céline, GATTESCO Francis, LEIB Hélène, WEBER
Daniel, MAYORAL Caroline, FRITTOLINI Claudia, HAMMERER Emilie, BRAND
Denis, LITZLER Corine, GACOIN Thomas, ACHA Giulia, HEYER Pascal, ROTH
Laurent, HACHEM Fadi, conseillers municipaux

Procurations :
8

Ont donné procuration :

OUROUH Nabil a donné procuration à ACKERMANN-BAUMS Sandrine
RAMUNDI Silvia a donné procuration à GERRER Valérie
UNTEREINER Patrick a donné procuration à CHÉRAY Michel
WALD Frédéric a donné procuration à WINCKELMULLER Alain
QUARTUCCI Luca a donné procuration à RICHE Laurent
REITH Caroline a donné procuration à DUMORTIER Dorothee
BACANY Carmen a donné procuration à HEYER Pascal
LARGER Philippe a donné procuration à ROTH Laurent

Désignation du secrétaire de séance : Jonathan Gradoz, DGS

15. Occupation du domaine public pour le mobilier urbain de La Poste

Rapporteur : Monsieur Arnaud Rollin, Adjoint en charge de l'aménagement urbain, de la voirie et des mobilités.

Le Conseil municipal est invité à délibérer sur l'autorisation d'occuper à titre gratuit le Domaine Public pour le mobilier urbain de la Poste.

Dans le cadre de sa mission de distribution des envois qui lui sont confiés et plus particulièrement, pour l'organisation des tournées des facteurs à pieds, en vélo ou en 2 roues à moteur, la Poste doit implanter, sur les parcours de distribution, des coffres relais dans lesquels des envois sont entreposés et permettent ainsi aux facteurs de limiter les emports de charge au départ de leur tournée de distribution. Il en est de même pour les boîtes à lettres mises en place pour collecter les lettres à envoyer ou tout autre mobilier urbain lié à la collecte ou la distribution de courrier postal.

Par ailleurs, l'article L. 2125-1 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques prévoit de son côté que toute occupation du domaine public donne lieu au paiement d'une redevance. Il autorise une dérogation à ce principe notamment lorsque « l'occupation ou l'utilisation est la condition naturelle et forcée de la présence d'un ouvrage, intéressant un service public qui bénéficie gratuitement à tous ».

Tel est bien le cas de la levée des envois postaux assurée gratuitement par La Poste au moyen des boîtes aux lettres de relevage implantées sur le territoire de la commune et de la distribution du courrier par La Poste au moyen de coffres relais.

La Municipalité propose donc d'autoriser à titre gratuit l'occupation du Domaine Public par le mobilier de la Poste pour l'ensemble du matériel listé en annexe de la présente délibération.

Pour sa part, la Poste reste responsable de son matériel, tant pour les dommages qu'ils pourraient causer à un tiers qu'en cas de dégradation de ce matériel par un tiers. La responsabilité de la Ville ne devra pas être engagée en cas de sinistre. Enfin, en cas de besoin, la Ville se réserve le droit sans indemnité ou recours de la Poste de demander toute suppression ou déplacement de mobilier urbain en cas de besoin, notamment pour l'aménagement urbain de la Ville. Les dispositions de gestion de l'autorisation seront rassemblées dans une convention jointe à la présente délibération.

Le Conseil municipal à l'unanimité décide :

- d'approuver l'occupation du Domaine Public à titre gratuit pour le mobilier urbain utilisé par la Poste pour collecter et distribuer les courriers postaux,
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document en lien avec cette autorisation, y compris en cas d'évolution positive ou négative de la liste du mobilier urbain concerné.

Pour extrait conforme

Kingsheim, le 26 septembre 2024

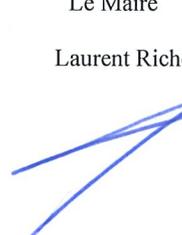
Le secrétaire de séance

Jonathan Gradoz



Le Maire

Laurent Riche



Département du
Haut-Rhin

VILLE DE KINGERSHEIM

Arrondissement de
MULHOUSE

Extrait du procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal

Nombre des membres du
Conseil Municipal élus :
33

Séance du 25 septembre 2024 à 18h30

(Convocation envoyée le 18 septembre 2024)

Conseillers en fonction :
33

Sous la Présidence de M. Laurent Riche, Maire

Conseillers présents :
25

Etaient présents :

GERRER Valérie, WINCKELMULLER Alain, ACKERMANN-BAUMS Sandrine, CHÉRAY Michel, DUMORTIER Dorothee, BROMBACHER Christian, JACQUIN Myrna, ROLLIN Arnaud, BOESCH Nathalie, Adjoint

Conseillers absents :
8

BRETZNER Gilles, NAMUR Céline, GATTESCO Francis, LEIB Hélène, WEBER Daniel, MAYORAL Caroline, FRITTOLINI Claudia, HAMMERER Emilie, BRAND Denis, LITZLER Corine, GACOIN Thomas, ACHA Giulia, HEYER Pascal, ROTH Laurent, HACHEM Fadi, conseillers municipaux

Procurations :
8

Ont donné procuration :

OUROUH Nabil a donné procuration à ACKERMANN-BAUMS Sandrine
RAMUNDI Silvia a donné procuration à GERRER Valérie
UNTEREINER Patrick a donné procuration à CHÉRAY Michel
WALD Frédéric a donné procuration à WINCKELMULLER Alain
QUARTUCCI Luca a donné procuration à RICHE Laurent
REITH Caroline a donné procuration à DUMORTIER Dorothee
BACANY Carmen a donné procuration à HEYER Pascal
LARGER Philippe a donné procuration à ROTH Laurent

Désignation du secrétaire de séance : Jonathan Gradoz, DGS

16. Attribution d'une subvention d'équipement aux collèges Emile Zola et Irène Joliot-Curie

Rapporteur : Monsieur Alain Winckelmuller, Adjoint au Maire chargé de la place de l'enfant dans la Ville, de la jeunesse et des activités de loisirs

Depuis 2022, la Ville soutient les collèges dans le cadre d'appels à projets d'équipement. S'agissant d'une démarche visant à améliorer la qualité d'accueil d'enfants scolarisés sur le ban de la commune, la Ville a validé le versement d'une participation financière dans le cadre d'une enveloppe fixée au Budget Primitif 2024.

Jusqu'en 2021, la Ville soutenait les collèges avec le versement d'une subvention forfaitaire d'un montant de 17,50 € par élèves calculée chaque année en fonction du nombre d'élèves présents à la date de la rentrée scolaire.

Pour répondre au mieux aux demandes des collèges en restant dans le cadre d'un budget contraint, la Ville répond désormais à des demandes d'investissement et a prévu à ce titre une enveloppe globale de 5 000 €.

Dans la logique de la poursuite d'un soutien financier aux collèges, il est proposé d'attribuer une subvention forfaitaire de 3 000 € pour le collège Emile Zola et de 2 000 € pour le collège Irène Joliot-Curie.

Le Conseil municipal à l'unanimité décide :

- d'approuver le versement d'une subvention d'équipement d'un montant de 3 000 € au collège Emile Zola et de 2 000 € au collège Irène Joliot-Curie.
- d'approuver le versement des subventions détaillées ci-dessus, ainsi que le prélèvement des crédits du budget primitif 2024 aux natures correspondantes.

Pour extrait conforme

Kingsheim, le 26 septembre 2024

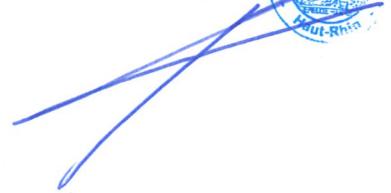
Le secrétaire de séance

Jonathan Gradoz



Le Maire

Laurent Riche



Département du
Haut-Rhin

VILLE DE KINGERSHEIM

Arrondissement de
MULHOUSE

Extrait du procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal

Nombre des membres du
Conseil Municipal élus :
33

Séance du 25 septembre 2024 à 18h30

(Convocation envoyée le 18 septembre 2024)

Conseillers en fonction :
33

Sous la Présidence de M. Laurent Riche, Maire

Etaient présents :
Conseillers présents : 25
GERRER Valérie, WINCKELMULLER Alain, ACKERMANN-BAUMS Sandrine, CHÉRAY Michel, DUMORTIER Dorothée, BROMBACHER Christian, JACQUIN Myrna, ROLLIN Arnaud, BOESCH Nathalie, Adjointes

Conseillers absents : 8
BRETZNER Gilles, NAMUR Céline, GATTESCO Francis, LEIB Hélène, WEBER Daniel, MAYORAL Caroline, FRITTOLINI Claudia, HAMMERER Emilie, BRAND Denis, LITZLER Corine, GACOIN Thomas, ACHA Giulia, HEYER Pascal, ROTH Laurent, HACHEM Fadi, conseillers municipaux

Procurations : 8

Ont donné procuration :

OUROUH Nabil a donné procuration à ACKERMANN-BAUMS Sandrine
RAMUNDI Silvia a donné procuration à GERRER Valérie
UNTEREINER Patrick a donné procuration à CHÉRAY Michel
WALD Frédéric a donné procuration à WINCKELMULLER Alain
QUARTUCCI Luca a donné procuration à RICHE Laurent
REITH Caroline a donné procuration à DUMORTIER Dorothée
BACANY Carmen a donné procuration à HEYER Pascal
LARGER Philippe a donné procuration à ROTH Laurent

Désignation du secrétaire de séance : Jonathan Gradoz, DGS

17. Soutien au Créa dans le cadre du dispositif « mieux produire mieux diffuser »

Rapporteur : Madame Dorothée Dumortier, Adjointe au Maire chargée de la culture, des événements, des manifestations urbaines et des commémorations

Afin de bénéficier du soutien du ministère de la culture « mieux produire mieux diffuser » il est proposé de refacturer au Créa les dépenses engagées par la Ville pour le festival Momix et d'attribuer au Créa une subvention équivalente.

Le Conseil municipal est invité à délibérer sur l'attribution de cette enveloppe, son montant et le principe de refacturation dans la foulée.

La prochaine convention d'objectifs et de moyens, quadriennale 2025-2029, est en cours de rédaction. Elle sera proposée au Conseil municipal de décembre prochain et fera suite à la convention précédente échue en 2021.

La Ville et le Créa ont pris le temps de restructurations importantes du projet culturel et social :

- Redéfinition de l'économie des projets et recherches de financements complémentaires : MPMD, CAF, fonds européens,
- Recrutement d'une nouvelle directrice artistique par la Ville,

- Renouvellement de l'équipe de production au Créa,
- Demande de labellisation du CREA en Centre socio-culturel,
- Réorganisation du CEDA.

Pendant la durée de ce travail, la Ville ajuste son soutien au Créa au travers de délibérations spécifiques.

Il s'avère que le Créa, grâce au nouveau projet culturel porté par la nouvelle directrice artistique, peut notamment bénéficier de fonds supplémentaires conséquents au travers du dispositif du ministère de la Culture « mieux produire mieux diffuser » (MPMD).

La DRAC souhaite, dans le cadre de ce soutien, que le Créa porte la totalité des dépenses liées au festival Momix et à sa saison dès l'année 2024.

Aussi, il convient donc que le Créa prenne en charge les 108 000 euros correspondant aux frais suivants engagés par la Ville pour Momix 2024 :

- Location de matériel,
- Intermittents,
- Sécurité,
- Pots et catering.

La Ville refacturera au Créa le montant de ces prestations.

En contrepartie, la ville versera une subvention équivalente au Créa afin de neutraliser l'impact budgétaire et bien identifier la totalité de son soutien à la manifestation.

Ce fonctionnement sera reconduit pour les années suivantes et prévu dans la future convention.

Le Conseil municipal à l'unanimité décide :

- d'approuver l'attribution d'une subvention exceptionnelle de 108 000 euros au Créa au titre de 2024,
- d'approuver le principe de refacturation au Créa des dépenses engagées par la Ville pour le festival Momix pour un montant de 108 000 euros,
- d'approuver le prélèvement des crédits aux natures correspondantes.

Pour extrait conforme

Kingsheim, le 26 septembre 2024

Le secrétaire de séance

Jonathan Gradoz



Le Maire

Laurent Riche



Département du
Haut-Rhin

VILLE DE KINGERSHEIM

Arrondissement de
MULHOUSE

Extrait du procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal

Nombre des membres du
Conseil Municipal élus :
33

Séance du 25 septembre 2024 à 18h30

(Convocation envoyée le 18 septembre 2024)

Conseillers en fonction :
33

Sous la Présidence de M. Laurent Riche, Maire

Etaient présents :
Conseillers présents : 25
GERRER Valérie, WINCKELMULLER Alain, ACKERMANN-BAUMS Sandrine,
CHÉRAY Michel, DUMORTIER Dorothee, BROMBACHER Christian, JACQUIN
Myrna, ROLLIN Arnaud, BOESCH Nathalie, Adjoints

Conseillers absents : 8
BRETZNER Gilles, NAMUR Céline, GATTESCO Francis, LEIB Hélène, WEBER
Daniel, MAYORAL Caroline, FRITTOLINI Claudia, HAMMERER Emilie, BRAND
Denis, LITZLER Corine, GACOIN Thomas, ACHA Giulia, HEYER Pascal, ROTH
Laurent, HACHEM Fadi, conseillers municipaux

Procurations :
8

Ont donné procuration :

OUROUH Nabil a donné procuration à ACKERMANN-BAUMS Sandrine
RAMUNDI Silvia a donné procuration à GERRER Valérie
UNTEREINER Patrick a donné procuration à CHÉRAY Michel
WALD Frédéric a donné procuration à WINCKELMULLER Alain
QUARTUCCI Luca a donné procuration à RICHE Laurent
REITH Caroline a donné procuration à DUMORTIER Dorothee
BACANY Carmen a donné procuration à HEYER Pascal
LARGER Philippe a donné procuration à ROTH Laurent

Désignation du secrétaire de séance : Jonathan Gradoz, DGS

18. Tableau des effectifs

Rapporteur : Madame Valérie Gerrer, 1^{ère} adjointe chargée de la qualité du service au public, des ressources humaines et de l'économie locale

Afin de prendre en compte l'organisation des services et les évolutions de carrière des agents, le Conseil municipal est invité à modifier le tableau des effectifs.

Un agent exerçant le métier d'ATSEM avait été initialement recruté dans la filière sociale. Actuellement agent social principal de 2^{ème} classe, il est possible de l'intégrer dans le cadre d'emplois des ATSEM au grade d'ATSEM principal de 2^{ème} classe. Cette intégration sera sans incidence financière pour la collectivité ni pour l'agent, les deux grades relevant de la même grille indiciaire. Une telle intégration mettra en adéquation le grade et le métier de l'agent concerné.

Un agent exerçant le métier d'ATSEM dans le cadre d'une mise à disposition par le Centre de gestion du Haut-Rhin durant plus d'un an sera intégré dans les services municipaux en raison des besoins du service et compte tenu de son implication professionnelle. Le poste vacant ne correspondant pas à son grade, il convient de le modifier.

Une gestionnaire administrative a réussi le concours de rédacteur principal de 2^{ème} classe. Celle-ci donnant satisfaction et dans le cadre d'une réorganisation de service permettant de lui confier des missions du niveau correspondant, il est prévu de la nommer dans ce nouveau grade.

Il est proposé d'adapter le tableau des effectifs à ces évolutions.

Poste à supprimer	Poste à créer	Missions	Nombre
Agent social principal de 2 ^{ème} classe à temps non complet 22h49 par semaine annualisées	Agent spécialisé des écoles maternelles principal de 2 ^{ème} classe à temps non complet 22h49 par semaine annualisées	ATSEM	1
Agent spécialisé des écoles maternelles principal de 1 ^{ère} classe à temps complet	Agent social à temps non complet 22h49 par semaine annualisées	ATSEM	
Adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe à temps complet	Rédacteur principal de 2 ^{ème} classe	Gestionnaire administrative CEDA	1

Le Conseil municipal à l'unanimité décide :

- d'approuver la modification du tableau des effectifs,
- de prélever les crédits nécessaires aux natures correspondantes sur les budgets 2024 et suivants.

Pour extrait conforme

Kingsheim, le 26 septembre 2024

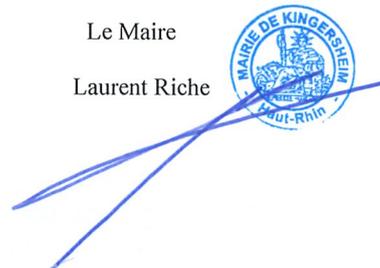
Le secrétaire de séance

Jonathan Gradoz



Le Maire

Laurent Riche



Département du
Haut-Rhin

VILLE DE KINGERSHEIM

Arrondissement de
MULHOUSE

Extrait du procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal

Nombre des membres du
Conseil Municipal élus :
33

Séance du 25 septembre 2024 à 18h30

(Convocation envoyée le 18 septembre 2024)

Conseillers en fonction :
33

Sous la Présidence de M. Laurent Riche, Maire

Etaient présents :
Conseillers présents : 25
GERRER Valérie, WINCKELMULLER Alain, ACKERMANN-BAUMS Sandrine, CHÉRAY Michel, DUMORTIER Dorothee, BROMBACHER Christian, JACQUIN Myrna, ROLLIN Arnaud, BOESCH Nathalie, Adjointes

Conseillers absents : 8
BRETZNER Gilles, NAMUR Céline, GATTESCO Francis, LEIB Hélène, WEBER Daniel, MAYORAL Caroline, FRITTOLINI Claudia, HAMMERER Emilie, BRAND Denis, LITZLER Corine, GACOIN Thomas, ACHA Giulia, HEYER Pascal, ROTH Laurent, HACHEM Fadi, conseillers municipaux

Procurations : 8

Ont donné procuration :

OUROUH Nabil a donné procuration à ACKERMANN-BAUMS Sandrine
RAMUNDI Silvia a donné procuration à GERRER Valérie
UNTEREINER Patrick a donné procuration à CHÉRAY Michel
WALD Frédéric a donné procuration à WINCKELMULLER Alain
QUARTUCCI Luca a donné procuration à RICHE Laurent
REITH Caroline a donné procuration à DUMORTIER Dorothee
BACANY Carmen a donné procuration à HEYER Pascal
LARGER Philippe a donné procuration à ROTH Laurent

Désignation du secrétaire de séance : Jonathan Gradoz, DGS

19. Recrutement d'un responsable du service Espaces Verts (H/F)

Rapporteur : Madame Valérie Gerrer, 1^{ère} adjointe chargée de la qualité du service au public, des ressources humaines et de l'économie locale

Faisant suite au souhait de mobilité interne de l'actuel responsable du service des Espaces Verts, il est prévu de recruter son successeur amené à exercer ces fonctions.

Vu le code de la Fonction Publique, notamment les articles L311-1 à L372-2,
Vu les besoins du service relatifs à la création d'un emploi permanent à temps complet d'encadrant du service Espaces Verts,

La Ville de Kingersheim a toujours été engagée en faveur de l'environnement, en faisant évoluer ses pratiques en amont de la réglementation notamment. Effectivement, le réchauffement climatique entraîne une modification des priorités, des métiers et des compétences nécessaires à la gestion des espaces verts. La commune a une réelle volonté de préserver les ressources naturelles sur son territoire, notamment avec son millier d'arbres, son parc et ses forêts urbaines.

Dans cet objectif et dans le cadre de la restructuration du Centre Technique Municipal, il est de recruter un responsable des espaces verts. Il sera chargé :

- De coordonner les activités et moyens techniques, administratifs et humains des espaces verts, en lien avec les responsables de proximité,
- D'accompagner le service dans ces transitions afin de porter une nouvelle vision de la qualité de leur travail,
- De mettre en place une politique paysagère globale et prospective sur le ban communal permettant de répondre aux enjeux de biodiversité, de réduction des îlots de chaleur et d'économie de la ressource en eau.

Il est proposé de recruter un technicien (H/F) à temps complet sur la base des éléments suivants :

- Recrutement d'un fonctionnaire de catégorie B avec expérience (cadres d'emplois des techniciens),
- Ou recrutement d'un contractuel par dérogation sur la base des articles L332-2 et suivants du Code de la Fonction Publique : contrat pouvant aller jusqu'à 3 ans, renouvelable dans la limite de 6 ans, sur la base des besoins du service et à condition qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté,
- Le candidat sélectionné sera rémunéré par référence aux grilles indiciaires des cadres d'emplois des techniciens territoriaux en fonction de sa formation et de son expérience.

Le Conseil municipal à l'unanimité décide :

- d'approuver le recrutement d'un responsable du service Espaces verts (H/F),
- de prélever les crédits nécessaires aux natures correspondantes sur les budgets 2024 et suivants.

Pour extrait conforme

Kingersheim, le 26 septembre 2024

Le secrétaire de séance

Jonathan Gradoz



Le Maire

Laurent Riche



Département du
Haut-Rhin

VILLE DE KINGERSHEIM

Arrondissement de
MULHOUSE

Extrait du procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal

Nombre des membres du
Conseil Municipal élus :
33

Séance du 25 septembre 2024 à 18h30

(Convocation envoyée le 18 septembre 2024)

Conseillers en fonction :
33

Sous la Présidence de M. Laurent Riche, Maire

Conseillers présents :
25
Etaient présents :
GERRER Valérie, WINCKELMULLER Alain, ACKERMANN-BAUMS Sandrine,
CHÉRAY Michel, DUMORTIER Dorothee, BROMBACHER Christian, JACQUIN
Myrna, ROLLIN Arnaud, BOESCH Nathalie, Adjoints

Conseillers absents :
8
BRETZNER Gilles, NAMUR Céline, GATTESCO Francis, LEIB Hélène, WEBER
Daniel, MAYORAL Caroline, FRITTOLINI Claudia, HAMMERER Emilie, BRAND
Denis, LITZLER Corine, GACOIN Thomas, ACHA Giulia, HEYER Pascal, ROTH
Laurent, HACHEM Fadi, conseillers municipaux

Procurations :
8

Ont donné procuration :

OUROUH Nabil a donné procuration à ACKERMANN-BAUMS Sandrine
RAMUNDI Silvia a donné procuration à GERRER Valérie
UNTEREINER Patrick a donné procuration à CHÉRAY Michel
WALD Frédéric a donné procuration à WINCKELMULLER Alain
QUARTUCCI Luca a donné procuration à RICHE Laurent
REITH Caroline a donné procuration à DUMORTIER Dorothee
BACANY Carmen a donné procuration à HEYER Pascal
LARGER Philippe a donné procuration à ROTH Laurent

Désignation du secrétaire de séance : Jonathan Gradoz, DGS

20. Convention de mise à disposition par la Ville au Créa de Marie Normand

Rapporteur : Madame Valérie Gerrer, 1^{ère} adjointe chargée de la qualité du service au public, des ressources humaines et de l'économie locale

La présente convention porte sur la mise à disposition de Madame Marie Normand recrutée au 8 janvier 2024 par la Ville au Créa pour la mise en oeuvre de Momix et du projet artistique et culturel du Créa. Le Conseil municipal est invité à autoriser le Maire à signer ladite convention.

Madame Marie Normand a été recrutée par la Ville au 8 janvier 2024 pour assurer les missions de directrice artistique du festival Momix et coordinatrice du projet culturel de la Ville.

La Ville a convenu avec le conseil d'administration du Créa que Marie Normand serait positionnée au Créa pour l'ensemble de ses missions et administrativement affectée au Créa à mi-temps.

La convention ci-jointe définit les modalités de mise à disposition de Marie Normand.

Cette mise à disposition s'établit à compter du 1er octobre 2024 pour une durée d'un an reconductible par tacite reconduction dans la limite de 3 ans.

La Ville gère la carrière de l'agent, le Créa son quotidien et supporte les frais et sujétions de Madame Marie Normand dans l'exercice de ses fonctions.

La Ville refacturera au 1^{er} trimestre de l'année N+1 au Créa 50% du coût brut chargé pour l'année N de l'agent, proratisé à la durée de présence.

Ce projet de convention a été validé par l'intéressée.

Le Conseil municipal à l'unanimité décide :

- d'approuver le projet de convention de mise à disposition,
- d'approuver les modalités financières de facturation,
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer ladite convention.

Pour extrait conforme

Kingsheim, le 26 septembre 2024

Le secrétaire de séance

Jonathan Gradoz

Le Maire

Laurent Riche

Département du
Haut-Rhin

VILLE DE KINGERSHEIM

Arrondissement de
MULHOUSE

Extrait du procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal

Nombre des membres du
Conseil Municipal élus :
33

Séance du 25 septembre 2024 à 18h30

(Convocation envoyée le 18 septembre 2024)

Conseillers en fonction :
33

Sous la Présidence de M. Laurent Riche, Maire

Etaient présents :
Conseillers présents : 25
GERRER Valérie, WINCKELMULLER Alain, ACKERMANN-BAUMS Sandrine,
CHÉRAY Michel, DUMORTIER Dorothee, BROMBACHER Christian, JACQUIN
Myrna, ROLLIN Arnaud, BOESCH Nathalie, Adjointes

Conseillers absents : 8
BRETZNER Gilles, NAMUR Céline, GATTESCO Francis, LEIB Hélène, WEBER
Daniel, MAYORAL Caroline, FRITTOLINI Claudia, HAMMERER Emilie, BRAND
Denis, LITZLER Corine, GACOIN Thomas, ACHA Giulia, HEYER Pascal, ROTH
Laurent, HACHEM Fadi, conseillers municipaux

Procurations :
8

Ont donné procuration :

OUROUH Nabil a donné procuration à ACKERMANN-BAUMS Sandrine
RAMUNDI Silvia a donné procuration à GERRER Valérie
UNTEREINER Patrick a donné procuration à CHÉRAY Michel
WALD Frédéric a donné procuration à WINCKELMULLER Alain
QUARTUCCI Luca a donné procuration à RICHE Laurent
REITH Caroline a donné procuration à DUMORTIER Dorothee
BACANY Carmen a donné procuration à HEYER Pascal
LARGER Philippe a donné procuration à ROTH Laurent

Désignation du secrétaire de séance : Jonathan Gradoz, DGS

21. Prolongation de la convention de participation prévoyance et révision des taux de cotisation au 1^{er} janvier 2025

Rapporteur : Madame Valérie Gerrer, 1^{ère} adjointe chargée de la qualité du service au public, des ressources humaines et de l'économie locale

Le Conseil municipal est invité à approuver la prolongation de la convention de participation Prévoyance proposée par le centre de gestion et la révision des taux.

Le Centre de Gestion a mis en place une convention de participation pour le risque « prévoyance » signée avec le groupement CNP Assurances (assureur) et Relyens (gestionnaire). Elle a pris effet au 1er janvier 2019 pour une durée de 6 ans, avec possibilité d'être prorogée pour des motifs d'intérêt général pour une durée maximale d'un an.

Elle concerne les garanties incapacité, invalidité, perte de retraite avec une indemnisation jusqu'à 95 % du revenu de référence et en option une garantie décès ou Perte Totale et Irréversible d'Autonomie (PTIA).

Depuis la signature de cette convention, le contexte réglementaire a évolué avec l'ordonnance n° 2021-175 du 17 février 2021 relative à la protection sociale complémentaire dans la fonction publique et le décret n° 2022-581 du 20 avril 2022 relatif aux garanties de protection sociale complémentaire et à la participation obligatoire des collectivités territoriales et de leurs établissements publics à leur financement.

La réforme de la protection sociale complémentaire n'est pas finalisée et certaines mesures législatives et réglementaires sont encore à venir. Les publications sont attendues pour le 2ème semestre 2024. Dans ce contexte, il n'est pas possible d'engager une consultation pour le 1er janvier 2025.

Dans cette attente et pour permettre aux collectivités de répondre à leurs obligations en matière de protection sociale complémentaire prévoyance au 1er janvier 2025, le Conseil d'Administration du Centre de Gestion a décidé, après consultation du Comité Social Territorial, de prolonger d'un an la convention de participation Prévoyance pour motif d'intérêt général, soit jusqu'au 31 décembre 2025.

Le compte de résultat établi fin janvier 2024 fait apparaître un rapport S/P (sinistres/primes) toujours dégradé à 1,28. Le déficit cumulé sur les 5 premières années de la convention est de 2 millions d'euros.

Une analyse précise du compte de résultat fait apparaître que le déficit est porté principalement par le risque incapacité (S/P = 2,5 – déficit cumulé sur 5 ans de 4,6 M€).

Relyens estime qu'avec ces éléments, pour obtenir un taux d'équilibre, il conviendrait d'appliquer une majoration de 65 % sur la formule de base (incapacité/invalidité/perte de retraite).

Ce constat amène l'assureur à demander une revalorisation des taux de 15 % au 1er janvier 2025.

Vu le Code général de la fonction publique ;

Vu le Code des assurances ;

Vu le Code de la mutualité ;

Vu le Code de la sécurité sociale ;

Vu le Code Général de la Fonction Publique, art. L 827-1 et L 827-7 ;

Vu le décret n° 2011-1474 du 8 novembre 2011 relatif à la participation des collectivités territoriales et de leurs établissements publics au financement de la protection sociale complémentaire de leurs agents ;

Vu le décret n° 2022-581 du 20 avril 2022 relatif aux garanties de protection sociale complémentaire et à la participation obligatoire des collectivités territoriales et de leurs établissements publics à leur financement ;

Vu la circulaire n° RDFB12207899C du 25 mai 2012 relative aux participations des collectivités territoriales et de leurs établissements publics à la protection sociale complémentaire de leurs agents ;

Vu la délibération du Conseil d'Administration du Centre de Gestion du Haut-Rhin en date du 25 juin 2018 portant choix de la convention de participation dans le domaine de la protection sociale complémentaire en Prévoyance et portant choix du prestataire retenu ;

Vu la convention de participation signée entre le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Haut-Rhin et CNP Assurances / SOFAXIS en date du 25 juillet 2018 ;

Vu la délibération du Conseil Municipal décidant d'adhérer à la convention de participation proposée par le Centre de Gestion pour la protection sociale complémentaire en Prévoyance ;

Vu la délibération du Conseil d'Administration du Centre de Gestion du 26 mars 2024 ;

Vu l'information transmise par le Centre de Gestion du Haut-Rhin aux collectivités adhérentes à la convention de participation ;

Le Conseil municipal à l'unanimité décide :

- de prendre acte de la prolongation d'un an, pour motif d'intérêt général, de la convention de participation relative à la protection sociale complémentaire risque « prévoyance » souscrite auprès de Relyens/CNP Assurances. L'échéance est ainsi fixée au 31 décembre 2025.
- de prendre acte des nouveaux taux de cotisation applicables au 1er janvier 2025 dans le cadre de la convention de participation relative à la protection sociale complémentaire risque « prévoyance » et figurant ci-dessous :

	Niveau d'indemnisation	Taux en vigueur jusqu'au 31/12/2024	Taux au 01/01/2025
Incapacité	95 %	0,82 %	0,94 %
Invalidité	95 %	0,44 %	0,51 %
Perte de retraite	95 %	0,62 %	0,71 %
Décès / PTIA	100 %	0,34 %	0,34 %

- d'autoriser le Maire ou son représentant à signer l'avenant aux conditions particulières ainsi que tout acte y afférent.

Pour extrait conforme

Kingsheim, le 26 septembre 2024

Le secrétaire de séance

Jonathan Gradoz

Le Maire

Laurent Riche



Les délibérations sont disponibles au secrétariat général de la mairie.

Mise en ligne le 27 septembre 2024

